



## Commission du développement des territoires

### 2211 - Développement local des bassins de vie

#### Actualisation du contrat de territoire de Seltz pour la période 2012-2013

#### Rapport n° CP/2012/472

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

Adopté en 2007, le contrat de territoire de Seltz arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Dans l'attente de la mise en oeuvre de la seconde génération des contrats de territoire, il est proposé de proroger d'un an la durée du contrat.

Le présent rapport soumet ainsi à l'approbation de la commission la programmation des opérations financées par le Département au titre de l'année 2013 ainsi que l'actualisation de la programmation pour l'année 2012, conformément à la délibération du 31 mars 2011, qui a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions des contrats.

Le contrat de territoire de Seltz a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa séance du 26 mars 2007 pour la période 2007 – 2012. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 21 septembre 2007 à Seltz.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 5,1 M€, dont **3,923 M€** ont impacté l'enveloppe de référence du contrat.

Par ailleurs, il est rappelé que cette enveloppe initiale a été revalorisée de 360 000 € à l'occasion de la révision à mi-parcours, suite à l'abandon du projet d'aménagement de la zone d'activités « Niederwald » à Seltz, portant ainsi l'enveloppe financière destinée au territoire de Seltz à **4,283 M€**.

#### 1 – Bilan d'exécution du contrat

**De 2007 à 2011, un montant total de subventions s'élevant à 3 320 586,76 € a été attribué.**

La part du **volet 1** des subventions votées est de **1 933 912,85 €**. Les principales participations versées par le Conseil Général concernent les équipements sportifs pour 521 646 € et l'entretien de la voirie à hauteur de 523 452 €.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **1 386 673,91 €**, réparties en priorité sur la centralité urbaine, l'animation du territoire et le projet d'excellence du territoire.

S'agissant de la centralité urbaine, l'effort financier du Département porte sur la construction de la salle omnisports de Seltz pour un montant de 648 550 €. Plus d'une trentaine de projets ont bénéficié d'une intervention financière s'élevant à 305 621 € au titre de l'animation du territoire. Enfin, au titre du projet d'excellence, la CDC de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach a pu mener à bien l'aménagement de la Maison des Aînés à Beinheim, l'apport départemental se montant à 394 756 €.

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2007 – 2011, regroupés par volet et mode d'action.

Thématiques	Volet 1		Volet 2		Total des subventions votées et imputées sur l'enveloppe contractualisée
	Sur enveloppe	Hors enveloppe	Sur enveloppe	Hors enveloppe	
Action territoriale et éducative - Jeunesse				7 168,00 €	
Animation du territoire			305 621,00 €		<b>305 621,00 €</b>
Développement culturel	214 088,84 €				<b>214 088,84 €</b>
Développement de la pratique sportive	521 646,67 €				<b>521 646,67 €</b>
Développement du réseau routier	523 452,46 €				<b>523 452,46 €</b>
Développement économique					
Développement touristique			3 446,00 €		<b>3 446,00 €</b>
Education	98 252,74 €				<b>98 252,74 €</b>
Enjeux de centralité urbaine			648 550,00 €		<b>648 550,00 €</b>
Environnement, cours d'eau et développement durable	10 055,32 €	8 135,07 €		808 664,00 €	<b>10 055,32 €</b>
Favoriser le développement des circulations douces					
Gestion durable des déchets		1 295,10 €			
Habitat	349 721,85 €				<b>349 721,85 €</b>
Incendie et secours	3 115,20 €				<b>3 115,20 €</b>
Lecture publique			34 300,26 €		<b>34 300,26 €</b>
Petite enfance	82 279,89 €				<b>82 279,89 €</b>
Projet d'excellence			394 756,65 €		<b>394 756,65 €</b>
Projets d'intérêt local	131 299,88 €				<b>131 299,88 €</b>
Réseaux d'eau potable et assainissement		862 580,73 €			
<b>Total général</b>	<b>1 933 912,85 €</b>	<b>872 010,90 €</b>	<b>1 386 673,91 €</b>	<b>815 832,00 €</b>	<b>3 320 586,76 €</b>

Traduit en pourcentage, ce bilan réalisé en fin d'année 2011 fait apparaître un taux de **consommation de 89,82 % de l'enveloppe contractualisée.**

## 2 – Prorogation du contrat et nouvelle programmation pour la période 2012 – 2013

L'actuel contrat de territoire expire le 31 décembre 2012. Dans l'attente de la validation des procédures concernant les contrats de territoire de seconde génération, il est proposé de proroger le contrat de territoire jusqu'au 31 décembre 2013. Dans cette perspective, il convient de définir la programmation des opérations susceptibles d'être financées par le Conseil Général au titre de l'année 2013.

Par ailleurs, au vu du bilan effectué sur la période 2007 – 2011, il convient également d'actualiser la programmation pour l'année 2012. En effet, compte tenu de la demande du territoire pour les années 2010 à 2012, évaluée à l'occasion de la révision de mi-parcours, il avait été décidé de ne retenir que les projets prévus en 2010 et 2011, afin de respecter l'épuration financière du contrat.

A ce titre, la programmation des opérations pour 2012 et 2013 s'élève à **1 617 061,56 €**, correspondant au reliquat des crédits de l'enveloppe contractualisée, soit **963 111,80 €** auquel s'ajoute une annuité d'enveloppe au titre de l'année 2013, pour un montant de **653 949,76 €**.

Le détail des opérations prévues est joint en annexe du présent rapport.

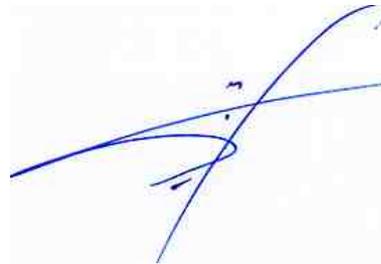
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Suite à l'avis favorable de la commission du Développement des Territoires, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :*

- *la prorogation du contrat de territoire de Seltz jusqu'au 31 décembre 2013,*
- *la nouvelle programmation établie en lien avec les collectivités membres du territoire de Seltz pour la période 2012-2013, conformément au document annexé.*

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL